

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
14 décembre 2017
n° 43 / 7756^e
pages 2473 à 2528



CHRONIQUE / Procédure civile

Prolégomènes pour réformer la procédure civile
> Serge Guinchard

2488

ÉDITORIAL

2473 Le bilan de l'état d'urgence reste à faire, *Paul Cassia*

ACTUALITÉS

- 2477 Contrat sur la preuve : prohibition des stipulations de présomption irréfragable
2482 Réforme du code du travail : présentation d'une « ordonnance balai »
2485 Magistrats du parquet (indépendance) : constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

2486 Pour une réforme de l'accès à la profession d'agents sportifs, *Skander Karaa*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2495 **Chronique** : Pour une juste application du droit social aux distributeurs, *Didier Ferrier*
2501 **Panorama** : Droit pénal, *Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé, Catherine Ginestet, Marie-Hélène Gozzi, Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire*
2512 **Notes** : Vers l'itinérance inconditionnelle (ou nomadisme) des sociétés en Europe ?,
note sous CJUE 25 oct. 2017, Louis d'Avout
2518 La loi étrangère qui prive l'enfant de son droit à établir sa filiation paternelle est (en elle-même ?)
contraire à l'ordre public international français, *note sous Civ. 1^{re}, 27 sept. 2017, Johanna Guillaumé*
2523 Saisine d'office du juge de l'application des peines et respect du contradictoire,
note sous Cons. const., 10 nov. 2017, Catherine Tzutzuiano

ENTRETIEN

2528 Clothilde Hernoust et Amandine Vole - Drones de plus de 800 g :
quel encadrement ?

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Fiorine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carolc ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31 35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Certification PEFC™
Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Paul Cassia

2473 Le bilan de l'état d'urgence
reste à faire

ACTUALITÉS

2476

DROIT DES AFFAIRES

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial: perte du droit au maintien dans les lieux et indemnité d'éviction, *Civ. 3^e, 30 nov. 2017*

Propriété intellectuelle

Brevet d'invention: effet de l'annulation et revendication sur application thérapeutique, *Com. 6 déc. 2017*

Société et marché financier

Mandat de gestion (non-respect): préjudice indemnisable, *Com. 6 déc. 2017*

2477

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Prescription civile (suspension entre époux): nullité d'une cession de parts sociales, *Civ. 3^e, 30 nov. 2017*

Contrat sur la preuve: prohibition des stipulations de présomption irréfragable, *Com. 6 déc. 2017*

Famille-Personne-Succession

Acte de naissance étranger (gestation pour autrui): motif de refus de transcription, *Civ. 1^{er}, 29 nov. 2017*

Succession (vente sur licitation): pouvoir du juge commis de remplacer un avocat, *Civ. 1^{er}, 29 nov. 2017*

2478

DROIT IMMOBILIER

Bail

Encadrement des loyers (Paris): annulation des arrêtés par le tribunal administratif, *TA Paris, 28 nov. 2017*

Bail (cession au bailleur): portée sur les créances de loyer et de remise en l'état, *Civ. 3^e, 30 nov. 2017*

Construction-Urbanisme

Vente en l'état futur d'achèvement: vérification par le juge des critères d'achèvement, *Civ. 3^e, 30 nov. 2017*

2479

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Cour d'assises (circonstances aggravantes): qualification des crimes et délits de violences, *Crim. 29 nov. 2017*

Irresponsabilité pénale (trouble mental): mesure d'hospitalisation complète, *Crim. 29 nov. 2017*

Détention provisoire (audience): portée du refus de la visioconférence, *Crim. 29 nov. 2017*

Écoutes téléphoniques: interception de droit commun et dispositif « IMSI-catcher », *Crim. 28 nov. 2017*

Renvoi devant le tribunal correctionnel: recevabilité de l'appel contre l'ordonnance, *Crim. 29 nov. 2017*

Juge des libertés (appel): pas de désistement du ministère public, *Crim. 21 nov. 2017*

2480

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Enseignement supérieur privé: recevabilité de l'action civile d'un syndicat professionnel, *Civ. 1^{er}, 6 déc. 2017*

Fiscalité

Impôt sur la fortune (prêt consenti par un héritier): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 1^{er} déc. 2017*

2482

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Réforme du code du travail: présentation d'une « ordonnance balai »

Préjudice d'anxiété (amiante): transfert des contrats de travail et naissance de la créance, *Soc. 22 nov. 2017*

Égalité de traitement: transfert des contrats de travail par voie conventionnelle, *Soc. 30 nov. 2017*

Sécurité sociale

Allocation de logement (répétition de l'indu): action en cas de concubinage, *Civ. 2^e, 30 nov. 2017*

2484

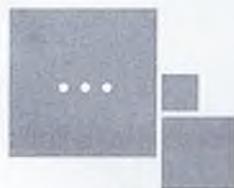
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Création du tribunal d'instance de Paris: calendrier d'application

Profession juridique et judiciaire

Magistrats du parquet (indépendance): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 8 déc. 2017*



POINT DE VUE

2486

Pour une réforme de l'accès à la profession d'agents sportifs
par Skander Karaa



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2488

Prolégomènes pour réformer la procédure civile
par Serge Guinchard

2495

Pour une juste application du droit social aux distributeurs
par Didier Ferrier

PANORAMA

2501

Droit pénal
septembre 2016 - novembre 2017
par Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé,
Catherine Ginestet, Marie-Hélène Gozzi,
Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire

NOTES

2512

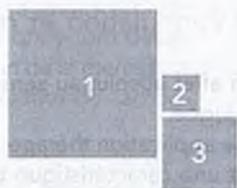
Vers l'itinérance inconditionnelle (ou nomadisme) des sociétés en Europe?, note sous CJUE, 25 oct. 2017
par Louis d'Avout

2518

La loi étrangère qui prive l'enfant de son droit à établir sa filiation paternelle est (en elle-même?) contraire à l'ordre public international français,
note sous Civ. 1^{re}, 27 sept. 2017
par Johanna Guillaumé

2523

Saisine d'office du juge de l'application des peines et respect du contradictoire,
note sous Cons. const., 10 nov. 2017
par Catherine Tzutzuanio



ENTRETIEN

2528

Clothilde Hernoust et Amandine Vole
Drones de plus de 800 g : quel encadrement ?

Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 28 décembre 2017

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr